

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTON**

**Séance du 26 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, et le vingt-six du mois d'octobre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. LUGOU. HENG. GARRABET. COQUET. PICAT. CAZORLA. MARELO. RELATS. PABAN. GARGALE. SORIANO. DOMINGUEZ. DEJEAN. PUJOL. ROUSSEL. PERRIN. GOBE. CHIAPELLO. BARROSO. MONIER. DOISNEAU. AYACHE.

Excusés : MOUISSET pouvoir à MARELO  
LATTES pouvoir à DEJEAN  
GUIOT pouvoir à PABAN  
BARRIERE pouvoir à SORIANO  
STRAGIER pouvoir à DOISNEAU

Absent : /  
Secrétaire : GOBE

**Date de la convocation :**

**20 octobre 2015**

Votants : 29

Nuls : 0

Dont pouvoir : 5

Pour : 29

Contre : 0

Abst : 0

**Délibération n° : 2015 – 72**

**OBJET : adoption d'un règlement intérieur d'accompagnement des associations**

La commission sports, loisirs, associations présente à l'assemblée le projet de règlement pour les associations Frontonnaises. Ce règlement est basé sur la volonté de mettre en œuvre un accompagnement public des associations 1901 dans la réalisation de leurs projets et actions à destination des Frontonnais par un soutien financier, logistique ou technique.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- adopte le règlement intérieur d'accompagnement des associations, annexé à la présente, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- dit que ce règlement sera porté à la connaissance des associations.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

**Acte rendu exécutoire en application des  
dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 2 novembre 2015
- Affichage du 02/11/2015 au 01/12/2015
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTON**

**Séance du 26 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, et le vingt-six du mois d'octobre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. LUGOU. HENG. GARRABET. COQUET. PICAT. CAZORLA. MARELO. RELATS. PABAN. GARGALE. SORIANO. DOMINGUEZ. DEJEAN. PUJOL. ROUSSEL. PERRIN. GOBE. CHIAPELLO. BARROSO. MONIER. DOISNEAU. AYACHE.

Excusés : MOUISSET pouvoir à MARELO  
LATTES pouvoir à DEJEAN  
GUIOT pouvoir à PABAN  
BARRIERE pouvoir à SORIANO  
STRAGIER pouvoir à DOISNEAU

Absent : /  
Secrétaire : GOBE

**Date de la convocation :**

**20 octobre 2015**

Votants : 29

Nuls : 0

Dont pouvoir : 5

Pour : 29

Contre : 0

Abst : 0

**Délibération n° : 2015 – 73**

**OBJET : adoption d'un règlement intérieur d'utilisation des salles communales**

Monsieur le Maire explique que la commune de Fronton met à disposition des associations et des particuliers des salles pour pratiquer des activités culturelles, de loisir, organiser des réceptions familiales, des réunions, ... L'utilisation des salles communales est régie par un règlement ancien qui a besoin d'être adapté. Par ailleurs, il s'avère que l'utilisation nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité.

La commission sports, loisirs, associations a travaillé un projet de règlement intérieur d'utilisation des salles communales qui donne un cadre précis tout en répondant aux besoins des administrés et des associations.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- adopte le règlement intérieur modifié d'utilisation des salles communales, annexé à la présente, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2015,
- dit que ce règlement sera porté à la connaissance des utilisateurs qui devront attester en avoir pris connaissance,
- dit que ce règlement abroge toutes dispositions antérieures ayant le même objet.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

**Acte rendu exécutoire en application des  
dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 2 novembre 2015
- Affichage du 02/11/2015 au 01/12/2015
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTON**

**Séance du 26 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, et le vingt-six du mois d'octobre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. LUGOU. HENG. GARRABET. COQUET. PICAT. CAZORLA. MARELO. RELATS. PABAN. GARGALE. SORIANO. DOMINGUEZ. DEJEAN. PUJOL. ROUSSEL. PERRIN. GOBE. CHIAPELLO. BARROSO. MONIER. DOISNEAU. AYACHE.

Excusés : MOUISSET pouvoir à MARELO  
LATTES pouvoir à DEJEAN  
GUIOT pouvoir à PABAN  
BARRIERE pouvoir à SORIANO  
STRAGIER pouvoir à DOISNEAU

Absent : /

Secrétaire : GOBE

**Date de la convocation :**

**20 octobre 2015**

Votants : 29

Nuls : 0

Dont pouvoir : 5

Pour : 29

Contre : 0

Abst : 0

**Délibération n° : 2015 – 78**

**OBJET : Eclairage public dans divers secteurs – 2015 partie 2 – 1BS698**

Projet de délibération :

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 17 juillet dernier concernant la rénovation de l'éclairage public en divers secteurs (tranche 2015 – partie 2) et ajout d'un appareil type routier au nouveau parking, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération (1BS698) :

Chemin de Cransac :

- Dépose des 8 appareils d'éclairage public existants vétustes (n°567 à 574).
- Fourniture et pose de 8 appareils d'éclairage public de type raquette avec réflecteur routier, équipés d'une source orangée sodium haute pression 100 Watts ou blanche 90 Watts Cosmo white, sur une crosse de 1 mètre de longueur.

Chemin de Cotité :

- Dépose des 10 appareils d'éclairage public existants vétustes (575 à 584).
- Fourniture et pose de 10 appareils d'éclairage public de type raquette avec réflecteurs routiers, équipés d'une source orangée sodium haute pression 100 Watts ou blanche 90 Watts Cosmo white, sur une crosse de 1 mètre de longueur.

Commandes d'éclairage :

- Rénovation des commandes d'éclairage P38 'Tuto Del Loup', P62A et P62 B 'Lissard' avec pose d'horloge astronomique radio synchronisée.
- Dépose du coffret vétuste et de la commande du P18 'GABALDA', pose d'une horloge astronomique radio synchronisée.

Ajout d'un appareil supplémentaire au niveau du nouveau parking municipal :

- Extension en T2x16 depuis l'appareil n°2311.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA	2 910€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	9 791€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>6 531€</b>
Total	19 232€

.../...

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus. (1)
- ~~• Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. (1)~~

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 2 novembre 2015
- Affichage du 02/11/2015 au 01/12/2015
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTON**

**Séance du 26 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, et le vingt-six du mois d'octobre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. LUGOU. HENG. GARRABET. COQUET. PICAT. CAZORLA. MARELO. RELATS. PABAN. GARGALE. SORIANO. DOMINGUEZ. DEJEAN. PUJOL. ROUSSEL. PERRIN. GOBE. CHIAPELLO. BARROSO. MONIER. DOISNEAU. AYACHE.

Excusés : MOUISSET pouvoir à MARELO  
LATTES pouvoir à DEJEAN  
GUIOT pouvoir à PABAN  
BARRIERE pouvoir à SORIANO  
STRAGIER pouvoir à DOISNEAU

Absent : /

Secrétaire : GOBE

**Date de la convocation :  
20 octobre 2015**

Votants : 29

Nuls : 0

Dont pouvoir : 5

Pour : 29

Contre : 0

Abst : 0

**Délibération n° : 2015 - 79**

**OBJET : eau potable programme départemental 2016**

M. le Maire informe l'assemblée de la demande d'inscription à présenter au Conseil Départemental, au profit de la collectivité sur le programme d'alimentation en eau potable 2016. Cette inscription est nécessaire pour assurer les travaux suivants :

- Réhabilitation du réseau de distribution depuis le réservoir de la route du Terme jusqu'au chemin de Capdeville pour répondre aux fuites constatées et surdimensionnement de cette canalisation pour assurer l'avenir de la desserte de la commune. Commune alimentée à 99 % par ce réservoir et qui au regard des projections du SCOT doit produire 1650 logements à l'échéance de 2030.
- Le montant de l'opération se décompose de la façon suivante :

<input type="checkbox"/> montant travaux	175 900.00 €
Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :	
<input type="checkbox"/> Subvention départementale:	
(plafonnement à 30 % sur la base de 100 € du ml)	9 900.00
<input type="checkbox"/> Part de la collectivité (non compris honoraires et divers)	166 000.00 €
	TOTAL H.T. 175 900.00€

L'avance de la T.V.A. sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- approuve le programme de travaux proposé par Monsieur le Maire ;
  - approuve le plan de financement ;
  - sollicite du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital de 9 900 €.
  - s'engage à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées.
- S'engager à présenter courant 2016 un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription et à terminer l'opération et solder la subvention au 31 décembre 2018.

Ont signé au registre les membres présents

**Acte rendu exécutoire en application des  
dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 2 novembre 2015
- Affichage du 02/11/2015 au 01/12/2015
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTON**

**Séance du 26 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, et le vingt-six du mois d'octobre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. LUGOU. HENG. GARRABET. COQUET. PICAT. CAZORLA. MARELO. RELATS. PABAN. GARGALE. SORIANO. DOMINGUEZ. DEJEAN. PUJOL. ROUSSEL. PERRIN. GOBE. CHIAPELLO. BARROSO. MONIER. DOISNEAU. AYACHE.

Excusés : MOUISSET pouvoir à MARELO  
LATTES pouvoir à DEJEAN  
GUIOT pouvoir à PABAN  
BARRIERE pouvoir à SORIANO  
STRAGIER pouvoir à DOISNEAU

Absent : /  
Secrétaire : GOBE

**Date de la convocation :  
20 octobre 2015**

Votants : 29  
Nuls : 0  
Dont pouvoir : 5  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abst : 0  
**Délibération n° : 2015 – 75**

**OBJET : décision modificative n°1 au budget de l'eau potable**

<b>31202</b>	<b>Commune de FRONTON</b>	<b>DM n°1 2015</b>
Code INSEE	BUDGET SCE EAU FRONTON	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6378 : Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7011 : Ventes d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>18 000,00 €</b>		<b>18 000,00 €</b>

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 2 novembre 2015
- Affichage du 02/11/2015 au 01/12/2015
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTON**

**Séance du 26 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, et le vingt-six du mois d'octobre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. LUGOU. HENG. GARRABET. COQUET. PICAT. CAZORLA. MARELO. RELATS. PABAN. GARGALE. SORIANO. DOMINGUEZ. DEJEAN. PUJOL. ROUSSEL. PERRIN. GOBE. CHIAPELLO. BARROSO. MONIER. DOISNEAU. AYACHE.

Excusés : MOUISSET pouvoir à MARELO  
LATTES pouvoir à DEJEAN  
GUIOT pouvoir à PABAN  
BARRIERE pouvoir à SORIANO  
STRAGIER pouvoir à DOISNEAU

Absent : /  
Secrétaire : GOBE

**Date de la convocation :  
20 octobre 2015**

Votants : 29  
Nuls : 0  
Dont pouvoir : 5  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abst : 0  
**Délibération n° : 2015 – 76**

**OBJET : décision modificative n°1 au budget de l'assainissement collectif**

31202	Commune de FRONTON	DM n°1 2015
Code INSEE	BUDGET ASSAINISSEMENT	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6378 : Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-704 : Travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-7061 : Redevance d'assainissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>43 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>43 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>43 000,00 €</b>		<b>43 000,00 €</b>

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 2 novembre 2015
- Affichage du 02/11/2015 au 01/12/2015
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTON**

**Séance du 26 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, et le vingt-six du mois d'octobre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. LUGOU. HENG. GARRABET. COQUET. PICAT. CAZORLA. MARELO. RELATS. PABAN. GARGALE. SORIANO. DOMINGUEZ. DEJEAN. PUJOL. ROUSSEL. PERRIN. GOBE. CHIAPELLO. BARROSO. MONIER. DOISNEAU. AYACHE.

Excusés : MOUISSET pouvoir à MARELO  
LATTES pouvoir à DEJEAN  
GUIOT pouvoir à PABAN  
BARRIERE pouvoir à SORIANO  
STRAGIER pouvoir à DOISNEAU

Absent : /  
Secrétaire : GOBE

**Date de la convocation :  
20 octobre 2015**

Votants : 29  
Nuls : 0  
Dont pouvoir : 5  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abst : 0  
**Délibération n° : 2015 – 77**

**OBJET : décision modificative n°1 au budget de la commune**

<b>31202</b>	<b>Commune de FRONTON</b>	<b>DM n°2 2015</b>
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-6419-01 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
D-73925-01 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7388-01 : Autres taxes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>8 000,00 €</b>		<b>8 000,00 €</b>

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

**Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 2 novembre 2015
- Affichage du 02/11/2015 au 01/12/2015
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac